

Formation Spécialisée en Santé, Sécurité et Conditions de Travail – F3SCT

PLACÉE AUPRES DU CENTRE DE GESTION

COMpte Rendu de Réunion

Date de la réunion	Jeudi 4 juillet 2024
Heure début	14h00
Heure fin	15h00
Lieu	Salle de réunion du Cdg04

Assistent à cette réunion :

En qualité de représentants du collège « employeurs »

- Mme Anne-Marie CHABAUD (Adjointe au Maire d'ONGLES)
- M. Jacques DEPIEDS (Maire de MANE et Président du Centre de Gestion)
- M. Michel GRAMBERT (Adjoint au Maire de SELONNET, Président de la F3SCT)
- M. Stephen PARRAUD (Maire de SAINT-MAIME)

Représentants du collège « employeurs » absents et excusés :

- Mme Caroline BLANCHARD (Conseillère municipale de MOUSTIERS-SAINT-MARIE)
- Mme Sabine DANERI (Adjointe au Maire d'UVERNET-FOURS)
- Mme Claire DUFOUR (Maire de REILLANNE)
- Mme Marie-France DULAU (Adjointe au Maire de SELONNET)
- M. Pierre FISCHER (Maire de MONTFURON)
- M. Jean-Jacques LACHAMP (Maire de NIBLES)
- M. Bernard LIPERINI (Maire de CASTELLANE)
- M. Pierre POURCIN (Maire de VILLEMUS)
- M. Gilbert REINAUDO (Maire du BRUSQUET)
- Mme Virginie SOSSI (Conseillère municipale de VILLEMUS)

En qualité de représentants du collège « employés »

- Mme Marinette FERRANDO (représentante CGT – titulaire – Commune de LA PALUD-SUR-VERDON)
- Mme Michèle PIEDNOIR (représentante CGT – titulaire – Commune de L'ESCALE)
- M. Cyrille SENES (représentant CGT – suppléant – SYDEVOM 04)
- Mme Ghislaine COULOMBEL (représentante FO – titulaire – Commune des MEES)

Représentants du collège « employés » absents et excusés :

- M. Vincent ALLEGRE (représentant CFDT – titulaire – Commune de PEIPIN)
- Mme Carole BARATTA (représentante CFDT – titulaire – Commune de RIEZ)
- M. Hocine BELAID (représentant CFDT – suppléant – Commune de RIEZ)
- Mme Monique PASCAL (représentante CFDT – suppléante – Commune de BANON)
- Mme Véronique RODRIGUES PONS (représentante CGT – titulaire – Commune de MONTAGNAC MONTPEZAT)
- Mme Laura VINAI (représentante CGT – suppléante – Syndicat Mixte ASSE BLEONE)
- M. Kamel YAHIAOUI (représentant CGT – suppléant – SYDEVOM 04)
- Mme Jessica FERRANDIZ (représentante FO – titulaire – Commune de VALENTOLE)
- Mme Elodie CHAILLAN (représentante FO – suppléante – CC Haute-Provence – Pays de Banon)
- Mme Florence CARLIER (représentante FO – suppléante – Commune de VOLX)

Également présents à la réunion :

- M. [REDACTED] (Assistant de Prévention – [REDACTED])
- M. Jérôme ALBUCHER (Responsable de la mission Hygiène et Sécurité au travail/ACFI – CDG04)

Préambule

La Formation Spécialisée en Santé, Sécurité et Conditions de Travail (F3SCT) placée auprès du Centre de Gestion des Alpes-de-Haute-Provence (CDG04) est réunie, jeudi 4 juillet 2024, dans les locaux du Centre de Gestion à VOLX.

M. Michel GRAMBERT (Président de la F3SCT) procède à l'appel.

Le quorum est atteint.

En l'absence de Mme Carole BARATTA (secrétaire du Comité pour l'année 2024), M. Michel GRAMBERT propose au collège « employés » de désigner Mme Michèle PIEDNOIR en tant que secrétaire du Comité pour la réunion de ce jour. Les représentants du personnel acceptent à l'unanimité.

La réunion est ouverte à 14h00.

1- Approbation du compte rendu de la réunion de la F3SCT du 6 juin 2024

M. GRAMBERT soumet, pour avis des membres de l'instance, le compte rendu de la dernière séance.

Il est adopté à l'unanimité par les membres présents.

2- Document Unique

La Mairie de [REDACTED] présente son évaluation des risques professionnels et sa transcription dans le Document Unique. Il s'agit de la version initiale qui date de l'année 2021.

Pour réaliser ce travail, la collectivité a été accompagnée par l'association [REDACTED].

Même si la collectivité répond à son obligation réglementaire par la production de ce document, les représentants du personnel relèvent :

- Que le nom du rédacteur de ce document n'apparaît pas sur la première page dans la case réservée à cet effet ;
- Que les dates de validation et les visas du rédacteur, du vérificateur interne et de l'émetteur (autorité territoriale) n'apparaissent pas ;
- Que l'évaluation des risques professionnels mériterait d'être plus exhaustive pour certaines unités de travail, notamment les services techniques ;
- Qu'il conviendra de procéder à la mise à jour de ce document au moins une fois par an en tenant compte des actions de prévention qui ont été réalisées et des éventuels changements de techniques, de matériels et/ou lieux d'interventions.

La Mairie de [REDACTED] présente également le programme annuel de prévention établi pour la période 2023/2024. Il est noté que des actions ont déjà été réalisées.

M. ALBUCHER indique que la Mairie de [REDACTED] a désigné une Assistante de Prévention en 2022. Cet agent impulse la démarche de prévention au sein de la collectivité. Les observations et les commentaires de l'instance doivent lui permettre d'enclencher la mise à jour du Document Unique.

Les membres de la F3SCT émettent un avis favorable à l'unanimité des membres présents.

3- Visites de service

M. GRAMBERT rappelle le contexte puis invite M. [REDACTED] (Assistant de Prévention du [REDACTED]) à participer à la présentation du rapport de la délégation de la F3SCT.

M. GRAMBERT donne la parole à Mme FERRANDO qui fait lecture du rapport.

Il s'agit du rapport établi à la suite de la visite sur le site du [REDACTED] situé à [REDACTED] le 7 novembre 2023.

Après l'exposition des observations et des propositions de la délégation, un débat et des échanges ont lieu entre M. [REDACTED] et les représentants du personnel. Sont notamment abordés le registre de sécurité, les vérifications périodiques des installations électriques, les extincteurs, les trousseaux de premiers secours, ...

M. [REDACTED] explique que sa structure doit faire face au manque de personnel et qu'elle gère en priorité les urgences. Elle apportera une réponse globale à l'ensemble des observations et des propositions après réception du rapport exposé en séance de la F3SCT de ce jour.

Les représentants du personnel regrettent l'absence d'agent lors de la visite à [REDACTED]

M. [REDACTED] explique que les agents étaient informés de la visite et de la possibilité d'y assister, mais qu'aucun d'entre eux n'a fait de demande en ce sens.

Les représentants du personnel relèvent que l'Algeco mis à disposition des agents comme lieu de vie (bureau, vestiaire, WC et douche), ainsi que le container servant de local technique, doivent être des mesures provisoires. M. [REDACTED] explique qu'il existe un projet de construction sur ce site. La pandémie de COVID-19 puis l'évolution du contexte économique n'ont pour l'instant pas permis sa réalisation.

M. GRAMBERT et M. DEPIEDS rappelle les enjeux financiers et politiques auxquels sont actuellement confrontés le [REDACTED].

M. GRAMBERT remercie M. [REDACTED] pour sa présence et pour les premières réponses apportées.

M. [REDACTED] quitte la séance.

M. GRAMBERT donne de nouveau la parole à Mme FERRANDO qui fait lecture des conclusions des syndicats (CGT, CFDT et FO) à la suite des 4 visites de site du [REDACTED]

Ces dernières seront également envoyées au [REDACTED]. Elles préconisent notamment le maintien des groupes de travail pluridisciplinaires pour le maintien du dialogue social, l'activation d'une démarche d'évaluation des risques psychosociaux et une analyse exhaustive de l'absentéisme.

Dans le cadre du suivi des visites de site, les représentants du personnel demandent qu'il soit mentionné sur le courrier qui accompagne le rapport envoyé au [REDACTED], l'attente d'une réponse écrite pour la prochaine réunion de la F3SCT comportant un échéancier et les délais de mise en œuvre des actions retenues et/ou envisagées.

M. GRAMBERT confirme que les courriers comporteront ces précisions.

4- Formation des représentants du personnel

M. GRAMBERT rappelle le contexte et donne la parole à M. ALBUCHER.

M. ALBUCHER confirme à l'instance que la formation de 5 jours (prévues du lundi 30 septembre 2024 au mercredi 2 octobre 2024, et du lundi 14 octobre 2024 au mardi 15 octobre 2024) pour les représentants du personnel qui n'en ont pas encore bénéficié, est annulée.

En effet, le nombre d'agents susceptibles d'y participer n'est pas suffisant pour que le CNFPT maintienne cette session.

En accord avec la Direction du CDG04, la possibilité de proposer cette formation aux nouveaux membres de la F3SCT sera étudiée dans le courant du premier semestre 2025.

Mme PIEDNOIR insiste sur l'importance que les nouveaux membres de la F3SCT placée auprès du CDG04 suivent la même session de formation pour bénéficier du même niveau d'information.

Mme PIEDNOIR rappelle également la possibilité pour ces agents de suivre cette formation avec leurs syndicats.

5- Questions diverses

Pas de questions diverses.

M. ALBUCHER prend la parole pour rappeler aux membres de la F3SCT présents à la réunion que le Service Santé au Travail du CDG04 organise une journée d'information le vendredi 11 octobre 2024 à l'Espace Culturel La Bonne Fontaine à FORCALQUIER.

La thématique abordée sera « Préserver son intégrité physique et sa santé mentale ». Cet événement est adressé aux élus, DGS, RH, Responsables de service, représentants du personnel, Assistants et Conseillers de Prévention, et aux agents intéressés par ce sujet.

L'affiche, le programme et le bulletin d'inscription ont été diffusés aux collectivités et aux établissements du département le jeudi 27 juin. A la demande des représentants du personnel siégeant à la F3SCT placée auprès du CDG04, ces éléments seront également envoyés à l'ensemble des membres de cette instance via FAST-Echanges (plateforme d'échanges numériques).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h00.

La prochaine réunion de la F3SCT est programmée le jeudi 5 septembre 2024.

M. Michel GRAMBERT <i>Président de la F3SCT</i>	Mme Michèle PIEDNOIR <i>Secrétaire de la F3SCT</i>
	